

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ANIMAL-SOCIETE-ALIMENT (ASA) du mercredi 4 février 2026

Le mercredi 4 février 2026, à 10h, l'Assemblée générale ordinaire de l'association Animal-Société-Aliment (ASA), régulièrement convoquée, s'est réunie en mode hybride (présentiel + visio-conférence), sous la conduite de Michel MAS, président en exercice.

13 membres étaient présents. 22 pouvoirs vérifiés valides sont parvenus au secrétariat de l'association.

Une première Assemblée générale ordinaire avait été convoquée le mercredi 21 janvier 2026 à 9h45. Le bureau a constaté l'absence de quorum, en a dressé le procès-verbal. Cette nouvelle assemblée générale ordinaire se réunit sans exigence de quorum, conformément à l'article 11 des statuts.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 février 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 février 2025 a été diffusé à tous les membres de l'association. Il est disponible sur le site Internet de l'ASA <https://association.asa-spv.fr>.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 5 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 : Rapport moral 2025

M. MAS, président de l'ASA, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Cette Assemblée générale se tient en présentiel et en visio-conférence pour permettre à un maximum d'adhérents de nous rejoindre. Des remerciements sont adressés aux membres présents à la MNE, à ceux connectés ainsi qu'aux membres absents, mais qui se sont manifestés par l'envoi d'un pouvoir. Au total, ce sont 22 pouvoirs valides qui ont été reçus.

Une absence de quorum lors de la première convocation de l'Assemblée générale le 21 janvier 2026 a conduit à la convocation d'une seconde Assemblée générale ce jour, pour laquelle aucune obligation de quorum n'est requise. Au total 265 adhérents sont répertoriés : 27 adhérents individuels et 238 adhérents « personnes morales ». 13 adhérents sont présents ce jour (présentiel + visio-conférence).

Statistiques de l'association :

Année	Cotisants individuels	Cotisants « personnes morales »
2024	26	238 (dont 39/38 ADILVA et 13 belges)
2025	27	238 (dont 36/34 ADILVA et 11 belges)

Il est précisé que 25 envois de moins ont été répertoriés en 2025 par rapport à 2024.

La vie de notre association :

- **Nous soutenons notre personnel et certains de nos membres parmi les plus actifs**, à participer à des colloques nationaux et internationaux pour communiquer sur leurs travaux et représenter l'ASA.

Leïla ALI MANDJEE et Eloïse RIOUALL ont participé les 5 et 6 novembre 2025 aux Rencontres Nationales de la Santé Publique Vétérinaire organisées par l'ADILVA aux Sables d'Olonne.

A cette occasion l'ADILVA a organisé une journée scientifique autour d'une thématique commune « Coopérations innovantes entre laboratoires ». Leïla ALI MANDJEE et Olivier GIBOUT de l'ADILVA ont présenté, ensemble, les résultats de l'essai expérimental organisé en collaboration entre l'ASA, l'ADILVA et quelques-uns de nos laboratoires adhérents sur les paramètres suivants :

- Détection de *Listeria* sur chiffonnettes,
- Détection de *Listeria* en mélange sur matrice gel,
- Détection de *Salmonella* atypiques sur matrice gel.

A l'automne 2026, l'ASA sera de nouveau présente aux Rencontres Nationales de la Santé Publique Vétérinaire organisées à Besançon.

La participation de l'ASA est également envisagée à d'autres colloques :

- Colloque sur les EIL à Alicante, fin septembre 2026,
- Colloque de microbiologie à Bruxelles début octobre 2026 où Martine CARLIER pourrait représenter l'ASA,
- Colloque organisé par le fournisseur Biomérieux le 6 octobre 2026, en attente d'une possibilité de communication (programme à venir en mars).

Mme BRUGERE-PICOUX précise que l'Académie Vétérinaire et l'Académie de Médecine organiseront une session commune le 13 octobre sur les maladies émergentes, avec 8 conférences sur la journée (présentiel + visio-conférence). Le programme est à venir.

- **Nous attribuons des bourses** pour financer, dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement supérieur, des travaux d'élèves sur des thématiques de santé publique.

En 2025, l'ASA a apporté son soutien financier au travail de recherche d'une résidente au sein de l'UMR EPIA Animal & Zoonotic diseases epidemiologic, VetAgroSup Marcy l'Etoile et

l'INRAE. Grâce à ce financement, la résidente a ainsi pu se rendre en Guadeloupe pour la réalisation d'une étude sur un épisode de West-Nile et proposer un diagnostic différentiel des maladies nerveuses chez les chevaux et les facteurs de risque d'infection.

Un article scientifique a été rédigé, il est proposé dans le dernier numéro d'AsaContact ; et une présentation dans un colloque en Jamaïque est programmée en 2026.

Une somme de 4 000 € a été allouée, notamment pour la prise en charge des frais de déplacement. Seule une partie de cette somme a été dépensée, le restant pourra être utilisé pour une autre étude.

La mise en place d'une thèse d'université est actuellement à l'étude par François DUMAS. Vétérinaire, ancien responsable de la formation initiale à l'ENSV et membre du comité d'éthique de VetAgroSup et de l'Université Claude Bernard de Lyon dans le domaine de l'expérimentation animale, François DUMAS vient de rejoindre l'ASA.

Cette étude pourrait se limiter, dans un 1^{er} temps, à une thèse vétérinaire. En dépit des publications et travaux déjà existants, le porc est encore très utilisé ; cette thèse permettrait de se poser la question sur les freins à l'utilisation de ces alternatives.

Jusqu'à présent, aucun adhérent de l'ASA n'intervient dans le domaine de l'éthique.

- **Nous encourageons notre personnel technique** à participer à des groupes d'experts, notamment dans le domaine de l'accréditation des laboratoires. C'est le cas de Leïla ALI MANDJEE qui est qualifiée en tant qu'auditrice technique (depuis août 2017) et statistique (depuis novembre 2018) pour le Cofrac sur le référentiel ISO 17043 (Exigences générales concernant les essais d'aptitude). Dans ce cadre, elle a réalisé une évaluation en 2025.

- Plan de communication

- Accès participant sur notre site Internet :

« L'Accès participant » permet toujours de maintenir le lien avec nos adhérents, et notamment les laboratoires participants au RAEMA.

Cet « Accès participant » est maintenu par ASAP, programme de gestion de l'ASA, opérationnel depuis 2020 et hébergé en France par la société ADVcom située à Roubaix. Il est également, depuis quatre ans, sécurisé et joignable à l'adresse <https://association.asa-spv.fr>.

Le programme de gestion est régulièrement mis à jour afin de répondre aux demandes de notre personnel et de nos laboratoires adhérents. Notre responsable informatique, Eloïse RIOUALL, est remerciée pour sa compétence et sa réactivité à réaliser rapidement les modifications d'ASAP.

- **Nous éditons** en moyenne, deux exemplaires par an de notre revue AsaContact que nous diffusons par voie électronique.

L'efficacité du comité de rédaction d'AsaContact est saluée. Il est rappelé que les laboratoires sont invités à proposer des articles qui seront, bien sûr, publiés. Le numéro 58 sera mis en ligne très prochainement.

Mme ENRIQUEZ se propose de rédiger un article sur la santé mentale, en s'inspirant peut-être de la thèse d'Amandine GAUTIER réalisée sur la question de la santé au travail des agents publics en abattoir.

- Nous avons référencé l'ASA dans le calendrier de l'EPTIS (European Proficiency Testing Information System)

En tant qu'organisateur de Comparaison Inter-Laboratoires, l'ASA est référencée, depuis plusieurs années, sur le site de l'EPTIS et le calendrier mis en place. Ce référencement a, de nouveau, été proposé par le Conseil d'administration pour 2026.

Il s'agit d'un investissement rentable ; en effet, ce sont, entre 40 et 45 consultations mensuelles de la page de l'ASA sur le site de l'EPTIS qui ont été comptabilisées en 2025.

LE RAEMA

Le Réseau d'Analyses et d'Echanges en Microbiologie des Aliments en est à sa 41ème année d'existence.

En 2025, ont été menées à bien les campagnes 80 (11 mars 2025 – 329 participants), 80A (16 juin 2025 – 157 participants), 81 (30 septembre 2025 -322 participants) et 81A (24 novembre 2025 – 150 participants), sans incident notable.

Le nombre de participants aux campagnes RAEMA reste toujours important, permettant une collecte de données conséquente et conférant une certaine robustesse à ces Essais d'Aptitude.

Au cours de l'année écoulée, le système qualité, propre au RAEMA, a été mis en conformité avec la nouvelle version du référentiel ISO 17043. Toute l'équipe technique est remerciée et, plus particulièrement, Martine CARLIER qui a piloté ce chantier avec rigueur et efficacité. L'ASA a été évaluée par le Cofrac en avril 2025 pour une évaluation de surveillance et de transition vers la nouvelle version du référentiel ; elle s'est soldée par un maintien de l'accréditation.

En mai 2026, l'ASA sera à nouveau évaluée par le Cofrac pour une évaluation de renouvellement. A cette occasion, une demande d'extension a été formulée pour permettre l'évaluation de la performance des laboratoires participants à l'aide du z'-score, le cas échéant.

Dans le cadre de la gestion du RAEMA, l'ASA a réuni, le 10 décembre 2025, le groupe consultatif. Le pilotage en temps réel du RAEMA est, lui, assuré par le Comité permanent, qui rassemble toutes les fonctions du Réseau (direction, qualité, technique et statistique, administration, informatique). Il se réunit habituellement à une fréquence mensuelle. Pour permettre la mise en conformité du système, cette fréquence a été doublée en début d'année 2025.

La convention avec l'ADILVA, signée en 2022, a été réactualisée en 2025. Une réunion annuelle permet de faire le point sur sa mise en œuvre et de revoir ses conditions financières.

Les tarifs de l'ASA

Comme chaque année, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les tarifs à appliquer aux diverses prestations du RAEMA, selon la proposition du Bureau validée par le Conseil d'administration le 4 juin 2025.

Pour 2026, le Conseil d'administration de l'ASA a validé la proposition du bureau d'appliquer une augmentation de 1.5% (4% en 2024) sur les tarifs 2025, afin de tenir compte de l'inflation sur les prix pratiqués par nos fournisseurs.

Nous vous proposerons donc de voter ces tarifs, après la présentation par nos trésoriers du bilan financier de notre association.

Vous les retrouverez, reportés en détail, dans le Procès-verbal de cette Assemblée Générale.

AsaDia

Pour les participants à cette Assemblée Générale qui ne le connaîtraient pas, il est rappelé qu'AsaDia est un logiciel de gestion de photographies de lésions observées dans les abattoirs d'animaux de boucherie et de charcuterie et plus récemment, les photographies de gibier.

Le projet ASADIA 1 a été initié en 2001, puis revu et augmenté en 2013 sous la forme du DVD-Rom ASADIA 2 ou de la clé USB ASADIA 2 et enfin depuis cinq ans, accessible par le Web dans sa version ASADIA 3 traduite en anglais et en russe.

Le groupe de travail comprend des enseignants des 4 Écoles vétérinaires françaises, de l'ENSV, de l'INFOMA, de la Direction générale de l'Alimentation, nos collègues enseignants belges de l'Université de Liège, un collègue algérien de l'université de Constantine et des experts de l'ASA, (P. TASSIN, Claude SERY, J.-M. GOURREAU, qui nous a malheureusement quitté au printemps 2022, Vincent CARLIER qui nous a malheureusement quitté à l'automne 2023, Michèle CHEVALIER, Michel MAS, Claude GRANDMONTAGNE, Ahmed KECHAD, Pierre DEMONT, Joseph DENOEL, Nicolas KORSAK, Pierre ZACHARIE et j'en oublie).

Il est rappelé que depuis 2019 le groupe de travail AsaDia a mis en place un module permettant d'utiliser AsaDia en autoformation.

Claude GRANDMONTAGNE en a développé l'architecture logicielle. Ce nouveau module est destiné à construire des questionnaires qui pourront être utilisés pour l'autoformation des utilisateurs d'AsaDia (inspecteurs et étudiants des ENV) au diagnostic anatomopathologique des lésions d'abattoirs d'animaux de boucherie.

En 2025, ce projet, soutenu par la DGAL, a donné lieu à 4 réunions des groupes enseignants, 1 réunion AsaDia Gibier avec la présentation des travaux de la DGAL sur les lésions du gibier le 30 juin 2025, et 1 réunion avec la DGAL le 11 mars 2025.

Deux modules ont été développés au sein d'AsaDia :

- Un module « cas pratiques »,
- Un module permettant aux utilisateurs du logiciel de déposer sur le site AsaDia de nouvelles photographies.

AsaDia permet également à la DGAL et aux enseignants de connaître, lorsqu'ils le souhaitent, les statistiques des consultations d'AsaDia et de sa base iconographique.

Qui	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	%
Autres	12	19	15	23	24	17	7	13	19	17	22	18	206	1,95%
Abattoirs	505	690	580	558	571	502	539	458	570	525	396	525	6419	60,82%
ENVA	9	175	118	27	4	23	6	2	8	34	11	7	424	4,02%
ENVL	58	31	20	14	17	24	9	5	29	18	18	46	289	2,74%
ENVN	12	58	39	14	23	4	4	6	7	16	8	39	230	2,18%
ENVT	30	102	84	19	44	22	9	4	14	83	104	24	539	5,11%
INFOMA	133	19	68	202	163	31	33	35	42	41	149	263	1179	11,17%
ULG	3	41	69	32	26	1	5	1	16	78	113	138	523	4,96%
Adilva	0	0	0	6	3	3	6	0	0	0	4	2	24	0,23%
AFSCA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
ARG	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0,04%
ASA	1	0	6	7	4	2	1	1	0	1	2	2	27	0,26%
ASAA	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0,05%
Autopsie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
CGM	56	15	7	10	21	5	12	4	9	14	16	17	186	1,76%
Client	3	4	18	48	14	1	3	10	3	4	3	16	127	1,20%
ColEuro	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0,02%
FNC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
IMVAVET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
MADA	15	290	2	3	4	13	7	3	0	0	0	0	337	3,19%
MADM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Mongolie	0	0	0	0	5	0	0	0	4	0	0	0	9	0,09%
RUSSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Ukraine	0	0	0	17	5	1	0	0	1	0	0	0	24	0,23%
													total général	10554

Il est rappelé que 500 logins sont comptabilisés tous les mois, avec un classement des photos les plus regardées (en tête les foies toxi-infectieux et les néphrites). Deux thèses d'exercice vétérinaire ont d'ailleurs été mise en place à Nantes et Toulouse sur les néphrites.

Actuellement, très peu de photos de porcs sont répertoriées.

Par ailleurs, il est rappelé que fin 2019 une convention financière avait été signée (il s'agit d'une convention cadre) entre l'ASA et la DGAL, relative au "*Soutien de la DGAL à la maintenance et à la diffusion de la version web d'ASADIA III et de ses deux composantes ASADIA Animaux de boucherie et ASADIA Gibier*". Par cette convention, le Ministère en charge de l'agriculture s'engageait à verser à l'ASA une somme de 90 000 € sur trois ans, en trois versements annuels de 30 000 €.

Une nouvelle convention triennale aux mêmes conditions et pour les trois années à venir avait été signée le 22 décembre 2022.

En décembre 2025, une nouvelle convention cadre a été signée avec la DGAL pour une durée de 5 ans. Durant cette période, un avenant à cette convention, prévoyant un virement de 30 000 € à l'ASA, sera signé chaque année.

Le projet AsaDia Gibier

- **Il a démarré en 2019.** La DGAL a lancé un appel d'offres auquel nous avons répondu. Notre proposition a été retenue et nous avons fourni, comme prévu, en juillet 2019 un premier pilote

pour cette base de données construite sur un modèle identique à celui d'AsaDia "Abattoirs d'animaux de boucherie".

Plusieurs réunions en visio-conférence de ce groupe de travail et une réunion plénière en fin de saison de chasse 2024, ont permis d'enrichir la base iconographique d'AsaDia GIBIER et d'en documenter les photos nouvellement intégrées.

Un grand merci à Claude GRANDMONTAGNE pour son travail de conception et de programmation du logiciel phare de l'ASA, ainsi qu'à Pierre DEMONT et à Pierre ZACCHARIE pour leurs contributions sans lesquelles AsaDia Gibier n'aurait pas pu voir le jour.

Autres projets AsaDia

- Traductions AsaDia

Il est rappelé qu'AsaDia est déjà traduit en anglais et en russe.

La traduction en espagnol est en cours de finalisation. Pour mémoire, cette traduction est assurée par la faculté vétérinaire de Santa Fe en Argentine, et supervisée par Sofia STRUBBIA de l'ENVN qui collabore déjà avec nous dans le cadre du groupe de travail « enseignants » d'AsaDia animaux de boucherie.

- Projet de déploiement d'AsaDia en Ukraine

Ce projet entre dans le cadre d'une convention avec FVI.

- Projet de déploiement d'AsaDia en Mongolie

Ce projet fait suite à une demande d'AVSF. Deux types de financement ont été proposés : un financement pour l'étape de mise à disposition du logiciel, dans un premier temps, par l'intermédiaire des écoles vétérinaires et un second financement pour la maintenance du logiciel pendant quelques années.

- Extension aux lésions d'autopsie

Nous avons signé avec l'école vétérinaire de NANTES – ONIRIS une convention de partenariat pour la construction d'une base iconographique utilisable pour les autopsies vétérinaires. Laëtitia DORSO, notre correspondante à l'école de Nantes, nous a fait parvenir une liste de 200 photos, que Claude GRANDMONTAGNE a d'ores et déjà cartographiées. Le projet est actuellement finalisé. Des contacts sont pris par Claude GRANDMONTAGNE auprès des autres écoles vétérinaires pour lier des accords de partenariat dans le cadre de ce projet. Les écoles de Maisons-Alfort et Toulouse ne se sont pas montrées intéressées. Les Belges seraient intéressés par une version en anglais, ce qui ne correspond pas au besoin des autres utilisateurs.

- Signature d'une convention de mise à disposition et de partenariat avec Madagascar

Nous avons mis à disposition de l'AVA (Université Vétérinaire Malgache) un accès AsaDia Web. Une convention de mise à disposition d'AsaDia et de collaboration que nous avons signée avec eux leur permet de se connecter gracieusement au logiciel.

- **Extension d'AsaDia aux animaux aquatiques**

Un groupe de travail a été créé par Panoyota ELZIERE qui a rejoint l'ASA en 2024. A la suite de la rencontre avec Gaël DENIS, la situation de travail a été débloquée. Un pilote a été créé par M. GRANDMONTAGNE.

Plusieurs contacts sont pris avec l'ANSES, le lycée de la Canourgue et l'école vétérinaire de Nantes.

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Pour suivre le plan immuable du rapport moral de l'association, l'organisation des instances de notre association est, tout d'abord, rappelée.

Organisation des instances de notre association

Pour des raisons de commodité et de clarté, un « rang » a été attribué à chaque siège, ce qui permet de simplifier les procédures en cas de remplacement des membres en cours de mandat. Conformément à la nomenclature adoptée en 2011, en 2025 nous étions en année B et en 2026 nous sommes en année C.

L'Assemblée générale se doit de reconduire ou de remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration en 2026.

Les différentes listes vous sont proposées ci-dessous :

Année A (renouvelables en 2018- 2021- 2024- 2027- 2030- 2033- 2036- 2039- 2042- 2045...)

A1 : François BOLNOT

A2 : **Siège vacant**

A3 : Martine CARLIER

A4 :-Hélène BENOIT-VALIERGUE

A5 : Hubert BRUGERE

A6 : **Siège vacant**

Année B (renouvelables en 2019- 2022, 2025- 2028- 2031- 2034- 2037-2040- 2043- 2046...)

B1 : Jean-Christophe AUGUSTIN

B2 : Panayota ELZIERE

B3 : **Siège vacant**

B4 : Brigitte ENRIQUEZ

B5 : **Siège vacant**

B6 : François SIMON / *Poste gelé.*

Année C (renouvelables en 2017- 2020- 2023- 2026- 2029- 2032- 2035- 2038- 2041- 2044- 2047...)

C1 : Michel GAUTHIER

C2 : Claude GRANDMONTAGNE

C3 : Jeanne BRUGERE-PICOUX

C4 : Michel MAS

C5 : **Siège vacant**

C6 : Sophie GREEN-THIEBAULT*

A l'exception de Mme GREEN-THIEBAULT, tous les administrateurs de l'année C ont adressé leur bulletin de candidature.

De plus, 4 nouvelles candidatures ont été reçues : Xavier MAUGEY, Jérôme CHATARD, François DUMAS et Monique FRESNEL. Il est proposé de les répartir sur les sièges suivants :

Monique FRESNEL → siège A2

Xavier MAUGEY → siège B3

François DUMAS → siège B5

Jérôme CHATARD → siège C5

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois lors de la dernière mandature, le 5 février 2025 (à l'issue de l'AG), le 4 juin 2025 et le 11 décembre 2025.

Le bureau de l'Association a été formé comme suit :

Michel MAS, président

Martine CARLIER, 1^{ère} vice-présidente

Claude GRANDMONTAGNE, vice-président

Jeanne BRUGERE-PICOUX, vice-présidente

Michel GAUTHIER, secrétaire général

Hélène BENOIT-VALIERGUE, trésorière

Jean-Christophe AUGUSTIN, membre du bureau - Expert

François SIMON, membre du bureau

Brigitte ENRIQUEZ, membre du bureau

Sophie GREEN-THIEBAULT, membre du bureau

Panayota ELZIERE, membre du bureau

Le bureau s'est réuni 3 fois au cours de l'année civile 2025, les 22 janvier, 4 juin, et 11 décembre.

Les procès-verbaux des réunions du Bureau et du Conseil d'administration ont été rédigés et archivés. Ils sont à la disposition des membres de l'Assemblée générale.

Durant l'exercice écoulé, notre association a maintenu son exigence de rigueur et de transparence dans sa gestion administrative et comptable.

Le bureau et le Conseil d'administration adressent à l'occasion de ce bilan annuel leurs sincères remerciements aux salariées de l'ASA : Leila ALI MANDJEE, Eloïse RIOUALL et Nathalie PATRY qui ont assuré avec conscience et efficacité le fonctionnement au quotidien de l'ASA.

Le bureau suit et supervise avec attention le fonctionnement de l'ASA, du fait de la présence permanente d'un ou plusieurs membres sur le site (le plus souvent en visio ces dernières années), de la participation de l'un des membres aux réunions de service et de la diffusion régulière des comptes rendus.

Des remerciements tout particuliers vont cette année encore à l'équipe financière Hélène BENOIT-VALIERGUE Trésorière, Nathalie PATRY et le Cabinet EGEA expert-comptable. Tous garantissent la loyauté des comptes et la sincérité des opérations financières. Nos trésoriers successifs ont, depuis quelques années, mis en place une comptabilité analytique qui a et qui va permettre de mieux prévoir les dépenses et de concevoir un vrai budget prévisionnel pour notre association.

Point sur la gestion des ressources humaines :

- La signature d'un accord d'intéressement avec nos salariés.

Un premier accord d'intéressement a été signé en 2019 avec nos salariées. Il a été renégocié en 2022 pour 3 ans, puis reconduit, de nouveau pour 3 ans, en 2025.

Pour rappel, la signature d'un tel accord donne la possibilité à l'ASA d'attribuer le montant maximum autorisé de la prime de partage de la valeur à nos salariées.

- Embauche de Marie RICHIR :

Depuis l'automne 2025, Marie RICHIR a rejoint l'ASA dans le cadre d'un contrat de professionnalisation lié à sa formation de Bachelor suivie au sein de l'école Sup de Vinci de Rennes « CPI développement – formation de coordinateur de projet informatique ». Elle alterne entre la formation théorique à l'école et la mise en pratique à l'ASA sous le tutorat d'Eloïse RIOUALL. Son travail s'articule autour de la refonte du site Internet de l'ASA : contenu, organisation, charte graphique.

Satisfaite de son travail, l'ASA envisage de discuter avec Marie RICHIR d'une éventuelle poursuite en Mastère. L'Assemblée générale est sollicitée ce jour pour donner mandat au président de l'ASA pour donner suite à cette opportunité et prendre contact auprès de son école de formation (changement d'application vis-à-vis de 4D).

- Prévoyance :

Des informations sont en train d'être collectées auprès de Groupama et Malakoff pour étendre la prévoyance à l'ensemble des salariées de l'ASA ; elle était, jusque-là, prévue uniquement pour le personnel cadre.

Autres conventions liées à notre déménagement

Contrat IFIP

Dans le cadre du "*Contrat de mise à disposition de locaux et de coopération*" signé avec l'IFIP depuis le déménagement à Romillé, une réunion annuelle est prévue. Cette dernière s'est déroulée fin janvier 2026 ; le contrat arrivant à son terme fin 2026, une mise à jour sera signée en fin d'année.

Convention avec la MNE

Il s'agit d'un bail commercial des plus classique pour la location d'un bureau et d'un local d'archives.

Convention avec ACTA-DS

Nous avons signé avec ACTA-DS une convention de prestation informatique et téléphonique.

Comme vous pouvez le constater, les activités de l'ASA ont été durant l'année écoulée, nombreuses et variées. Mais il nous reste encore quelques chantiers à mener en 2026 :

- La refonte du règlement intérieur de l'ASA, nous allons tout mettre en œuvre pour finaliser ce travail en 2026 (modalités de financement des jours de carence, intégration des 5 jours de congés supplémentaires attribués chaque année à nos salariées, signature d'un contrat de prévoyance),
- Nous souhaiterions également travailler à construire de nouveaux accords de partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture et les organisations interprofessionnelles,
- Poursuivre notre démarche de réorganisation de l'ASA en tenant compte de notre activité sur deux sites et notamment nos activités de R&D.

A ce titre, Michel MAS soumet les propositions de projets présentées au bureau de l'ASA par notre équipe de collaboratrices :

Administration de l'ASA

- Rédaction d'un document récapitulatif pour la partie comptabilité (finalisé, en cours de relecture).
- Charte graphique du site Internet (objectif du travail de Marie RICHIR).

Activité de R&D

- Poursuite de l'exploitation du questionnaire de satisfaction de mars 2023.
- Développement des nouveaux paramètres *Listeria* autre que *monocytogenes*, *Salmonella* atypiques, *Campylobacter*, chiffonnette. Ils ont fait l'objet d'un essai expérimental en 2025 (hors *Campylobacter*).
- Développement de nouvelles matrices.
- Exploitation des tests de stabilité des échantillons congelés.

- Poursuite de l'informatisation du système qualité.
- Webinar sur l'exploitation des résultats du RAEMA.
- Révision de la procédure statistique (formation en cours).
- Demande d'extension d'accréditation auprès du Cofrac pour l'utilisation du z'-score.

Telles ont été les principales activités de votre association pour l'année civile 2025. Le Conseil d'administration soumet ce projet de rapport moral à la discussion et aux suffrages de l'Assemblée générale, se tient à sa disposition pour fournir toute précision utile et, à l'issue de la discussion, sollicite de sa part le vote du quitus moral.

Le président de séance remercie tous les bénévoles, les volontaires et les salariées de l'ASA pour leur travail remarquable qui permet à notre association de continuer à fonctionner.

Le quitus moral concernant les activités de l'ASA pour l'année civile 2025 est accordé aux administrateurs à l'unanimité des présents.

POINT 3 : Rapport financier

Le bilan financier de l'année 2025 montre une augmentation des produits d'exploitation de l'ordre de + 1.4 %.

Il est rappelé que la subvention de la DGAL a été renouvelée, cette année encore.

Les charges de fonctionnement sont relativement stables, notamment celles liées aux achats de consommables. Certaines charges ont subi quelques variations, pour des raisons conjoncturelles, principalement.

Il est précisé que les charges liées au poste occupé par Marie RICHIR sont prises en compte sur le fonds de roulement de l'association.

La trésorerie est élevée, grâce, notamment, à la récupération de créances anciennes pour un montant global de 30 000 €. Cette trésorerie constitue un matelas pour les salariées en cas de problème pour l'ASA.

Nathalie PATRY est remerciée pour son suivi comptable tout au long de l'année. Les chiffres se montrent rassurants pour la pérennité de l'association.

Le résultat d'exploitation annuel est reversé aux salariées, ce qui explique un résultat légèrement négatif. Depuis 3 ans, 10% de ces primes sont réintégrés aux salaires (30% aujourd'hui). Une augmentation des produits permettra d'en réintégrer davantage.

Les tarifs de l'Association :

Les tarifs 2026 fixés en juin 2025, conformément au fonctionnement voté lors de la précédente Assemblée générale, sont les suivants :

Tarifs cotisation

- Cotisation individuelle : 46€
- Cotisation étudiant : 23€

Tarifs RAEMA Poudre

- Abonnement annuel RAEMA pour 2 campagnes : 1262 € HT
- Abonnement annuel RAEMA pour une seule campagne : 904 € HT

Tarif transport colis en boîte isotherme (RAEMA Poudre / Gel)

- 1 colis en boîte isotherme : 154 € HT

Tarifs colis supplémentaires

- Envoi d'un colis supplémentaire sans édition de rapport = 133 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour les 2 campagnes avec édition d'un rapport Cofrac = 854 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour 1 seule campagne avec édition d'un rapport Cofrac = 608 € HT
- Correspondance entre pots à réception des échantillons = 62 € HT

Tarifs RAEMA Gel

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 2 campagnes :

- 1 dénombrement : 398 € HT
- 2 dénombremets : 469 € HT
- 3 dénombremets : 510 € HT
- 4 dénombremets : 534 € HT
- 5 dénombremets : 559 € HT

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 1 campagne :

- 1 dénombrement : 335 € HT
- 2 dénombremets : 398 € HT
- 3 dénombremets : 441 € HT
- 4 dénombremets : 469 € HT
- 5 dénombremets : 494 € HT

Pot supplémentaire : 32 € HT

Pot supplémentaire avec rapport : 133 € HT

Tarifs abonnement annuel web AsaDia 3 :

- Tarif unitaire public 150 € HT
- Tarif groupe (10 ou plus exemplaires) ou adhérent 80 € HT

Ouvrage de M. DELOMEZ : 30.43 € HT (prix public), soit 32.10 € TTC.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs a été communiqué aux laboratoires en septembre 2025, pour leur permettre d'établir le plus tôt possible leur budget prévisionnel pour 2026.

Le quitus financier est accordé à l'unanimité. Les tarifs sont votés à l'unanimité.

POINT 4 : Renouvellement de six sièges au Conseil d'administration

Pour l'année civile 2026, cinq sièges C doivent être renouvelés :

Michel GAUTHIER
Claude GRANDMONTAGNE
Jeanne BRUGERE-PICOUX
Michel MAS

Siège vacant

Sophie GREEN-THIEBAULT* (candidature non reçue)

Les candidatures de Michel GAUTHIER, Claude GRANDMONTAGNE, Jeanne BRUGERE-PICOUX et Michel MAS ont été reçues, ainsi que celle de Jérôme CHATARD qui siègera au poste vacant. Personne ne demandant le scrutin à bulletin secret, la liste mentionnée ci-dessous est votée à main levée :

Michel GAUTHIER

Claude GRANDMONTAGNE

Jeanne BRUGERE-PICOUX

Michel MAS

Jérôme CHATARD

Sophie GREEN-THIEBAULT* (candidature non reçue)

Mme Sophie GREEN-THIEBAULT sera contactée concernant le renouvellement de son siège au Conseil d'administration.

POINT 5 : Projets 2026

Les projets 2026 s'articulent autour des deux principales activités de l'ASA : le logiciel AsaDia et l'organisation des Essais d'Aptitude RAEMA.

Le détail a été donné au point 2 « Rapport moral ».

POINT 6 : Questions diverses

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président remercie l'ensemble des participants, et déclare l'Assemblée générale annuelle de l'association Animal-Société-Aliment close à 12H48.

Le président de l'ASA



Le Président de l'ASA
149 rue de Bercy
75012 PARIS
E-mail : info@asa-spv.fr

Michel MAS